MELANGES RELIGIEUX,

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTERAIRES.

Vol. XII. Montreal, Mardi, 27 Fevrier 1849. No. 48.

DE LA DERNIÈRE PROCLAMATION DE PIE IX A SES SUJETS.

Le décret de S. S. Pie IX, en date du 1er. janvier 1849, est sans contredit l'un des actes les plus solennels qui aient depuis longues années marqué dans l'histoire du souverain Pontificat. Il n'est pas un catholique dans le monde qui n'en comprenne la redoutable importance, et qui ne s'incline, avec un respect mêlé d'un saint tremblement, devant ce rappel des arrêts de la puissance divine confiée au Successeur de saint Pierre par le Fils de Dieu lui-même.

Mais les hommes d'Etat, qui trop souvent n'ouvrent pas les regards aux clartés de la foi, les esprits indifférents qui sont trop habitués à ne tenir compte que de la force matérielle, et à juger les événements d'après les calculs de l'habileté purement humaine, pourraient peut-être se méprendre sur la haute valeur de cet acte, non pas sous les rapports de la discipline religieuse et du pouvoir ecclesiastique, dont le droit est ici au-dessus de toute contestation, mais au point de vue de la sagesse politique et de ce qu'on appelle les susceptibilités de l'opinion publique. Il faut aller au-devant de ces préventions si mal fondées ; il faut mettre en lumière la prudence consommée, et, si nous osions le dire, l'habileté sainte dont cet acte est la preuve. Oui, nous le disons avec certitude de n'être pas contredit par tout homme sérieux et réfléchi, au point de vue politique, il y a dans le decret du 1er janvier deux caractères essentiels et éminents qu'on ne saurait trop étudier. Jamais la longanimité et la douceur n'ont été poussées plus loin ; jamais la sagesse, jamais l'intelligence supérieure des temps et des hommes n'ont été plus admirablement pratiquées.

Qu'on le remarque en effet. Pie IX, trahi par ses sujets rebelles, contraint d'abandonner le palais où il était retenu comme dans une prison, s'éloigne de Rome, en priant pour ses persécuteurs. Tandis que d'indignes manœuvres égarent les populations, tandis que la terreur les courbe sous le joug de quelques perfides tribuns, il attend. Plein de miséricorde pour la déplorable faiblesse des honnêtes gens qui tremblent sous la peur du poignard démocratique ; prenant en sincère pitié ces malheureux qui n'ont pas su défendre le Pontife et le Père dont les bienfaits s'étaient répandus sur eux avec une si généreuse profusion, il laisse aux premières et funestes impressions de la crainte le temps de se dissiper, il attend que les traîtres se démasquent eux-mêmes aux yeux du peuple désabusé ; il attend que les fantômes d'une légalité mensongère, évoquée avec tant de perfidie, s'évanouissent l'un après l'autre ; il attend que la logique des révolutionnaires, plus forte que leurs odieux calculs, les entraîne d'excès en excès jusqu'à l'impuissance, et il se contente de marquer en quelque sorte chacun de leurs pas audacieux par une protestation nouvelle, qui, en frappant de nullité les entreprises des rebelles, enlève toute excuse à la complicité et à la stupeur des amis honnêtes.

Devant ces premiers actes, tombent successivement les obstacles si péniblement amoncelés par les adversaires de l'auguste Pontife. Les chambres se dispersent, les rangs de tous les fonctionnaires publics se dégarnissent, les corps constitués se dissolvent, les municipalités se démettent, les palais deviennent déserts. Rome n'est plus que l'ombre d'elle-même. Il n'y a plus ni conseils délibérants, ni sénat communal, ni Junte, ni ministère, rien, qu'un gouvernement provisoire chaque jour décimé, chaque jour abandonné, réduit à confesser publiquement qu'il n'est rien, qu'il ne peut plus rien, et qu'il n'aspire qu'à disparaître au milieu des ruines qu'il a faites, en léguant au peuple entier qu'il n'a pas le droit de convoquer, à une Constituante qui n'existe pas encore et qui ne peut naître sans crime, le fardeau de son usurpation et l'héritage de sa rebellion avortée !

C'est là, c'est au bord de cet abîme, que Pie IX attendait ses sujets ingrats et révoltés ; et c'est alors, mais alors seulement, que le Saint-Père consent à dénoncer sur la tête des criminels l'anathème qu'ils ont encouru eux-mêmes selon la décision du saint Concile de Trente. Et encore voyez quels ménagements et quelle paternelle miséricorde ! Pie IX ne fait qu'invoquer les arrêts séculaires qui planent sur tous les audacieux agresseurs du patrimoine de saint Pierre. Il n'ajoute pas les foudres de sa juste colère aux condamnations prononcées par avance. Il les rappelle, il les déclare, et si l'on ose parler de la sorte, il ne le fait que quand le crible a déjà divisé les coupables, quand il ne reste plus en quelque sorte que les plus violents et les plus impardonnables ; il ne le fait qu'après de nombreux et pressants avertissements que quand la voie du retour est déja couverte de ses fils désabusés et repentants.

Certes, il était difficile de pousser plus loin les limites de la mansuétude et de faire la part plus large à la miséricorde et à l'indulgence.

Mais ce n'est pas tout : qui n'admirerait la profonde sagesse de ce grand acte ? Jamais avertissement plus sévère et plus utile n'a été donné dans des conditions plus favorables, d'une manière plus puissante et dans un moment plus décisif.

Pie IX connaît mieux que personne son temps et son peuple. Il sait jusqu'où sont descendus l'énervement des courages et l'abaissement des caractères ; il sait que l'inertie, la faiblesse, la crainte, sont de nos jours la plaie désolante des majorités honnêtes ; que les minorités audacieuses trouvent, dans l'inaction passive de la multitude, le secret de succès inouis, et que la lâcheté des masses fait tout le triomphe de la démagogie.

Il sait surtout qu'en Italie et à Rome il ne faut guère s'attendre à ces retours soudains que d'autres nations peuvent faire éclater de temps à autre. Il sait que si une réaction active et énergique ne paraît presque pas possible, une réaction passive et inerte est au contraire dans les mœurs, dans les habitudes, dans le goût de ces Romains timides et craintifs.

Sans doute, la garde civique a bien pu se laisser dominer par une poignée de factieux ; sans doute elle n'a pas encore eu la hardiesse, elle ne l'aura peut-être jamais, de mettre le pied sur la poitrine de ces Gracchus de carrefour. Mais déjà elle manifeste son mécontentement, elle se lève pour le maintien de l'ordre matériel, elle se lasse des harangues de club et des promenades aux flambeaux, elle reprend les étendards de Pie IX. Oserait-elle formuler hautement ses vœux et rappeler son auguste Souverain ? Nous craignons qu'elle n'en ait pas l'énergie.

Mais ici de quoi s'agit-il ? Les démagogues disparaissent, il n'y a plus que le peuple et le Pape en présence. Eh bien, cette inaction qui a été le crime du peuple, aujourd'hui, ce sera son devoir ; aujourd'hui, le Pape la lui commande. Que dans toute l'étendue de l'Etat, le peuple s'abstienne ; que nul ne prenne part aux élections pour la prétendue Constituante, c'est l'ordre du Souverain-Pontife.

Or, en même temps, quoi de plus conforme à la nature des Romains. On sait déja combien il était difficile de rassembler les électeurs autour des scrutins, lorsqu'il s'agissait de jouir d'un droit concédé par la pleine puissance du Saint-Père. On a vu six cents électeurs inscrits, 50 bulletins tomber dans l'urne ; et pour le dire en passant, c'est en profitant de cette indifférence que les démocrates, gens actifs et toujours en mouvement, se sont emparés des fonctions constitutionnelles. Aujourd'hui, et après la proclamation du Saint-Père, il ne se présentera personne dans les colléges électoraux.

Il ne faut pas croire d'ailleurs que le sentiment de la conscience et de la foi soit étouffé dans le cœur des populations italiennes. Quand les curés des paroisses diront aux fidèles qu'il y a excommunication contre tous ceux qui se rendraient à l'élection, la salle du scrutin sera déserte, et si quelques exaltés s'y aventurent, ils s'y verront dans une telle minorité, qu'ils en seront épouvantés eux-mêmes. Et ainsi la *Constituante* ira rejoindre dans les ombres et le mépris de l'histoire la *Junte suprême* qui l'y a précédée.

Nous n'ignorons pas qu'il peut se rencontrer partout, même à Rome, des bandes de libertins et de clubistes pour danser la farandole en criant : " Vivent les excommuniés ! " Il s'est bien promené dans les rues des gens qui criaient : " Vive le poignard ! " Mais qu'est-ce que signifient ces honteuses saturnales ? Nous nous manquerions à nous mêmes si nous faisions au peuple romain l'injure de le confondre avec cette misérable lie révolutionnaire qui est de tous les pays, et que chaque bouillonnement du caractère démocratique fait monter à la surface. Ces malheureux soldats de l'émeute et du radicalisme n'inspirent que la répulsion et le dégoût.

Mais le peuple, le vrai peuple, timide, faible, entraîné, complice quelquefois par pusillanimité, le vrai peuple a un sentiment sincère et profond de justice, d'honnêteté, de religion. Il écoute et il entend la voix de la conscience et du bon droit. Le peuple de Rome surtout, qui doit tant à Pie IX, le peuple de Rome qui sait quels trésors de miséricorde et de pardon garde le cœur du Pontife, le peuple de Rome, le peuple des Etats de l'Eglise obéira aux ordres du glorieux proscrit de Gaëte. Il s'éloignera des assemblées électorales, et son absence sera l'éloquente condamnation des insensés qui voudraient l'égarer encore, mais qu'il abandonnera dans leur route pleine de hontes et de périls !

Voilà ce que fera le décret du 1er janvier, voilà quelle en est la conséquence politique, immédiate et pratique.

Et quant à l'avenir, confiance et espoir. Il faut d'abord que tous les obstacles soient renversés, et on voit que la Providence et la sagesse du Pontife qu'elle inspire se chargent d'y travailler efficacement ; alors Pie IX n'aura plus qu'à se mettre en marche sur la voie triomphale et à remonter au Quirinal, traînant à sa suite, comme un vainqueur pacifique, les flots empressés d'un peuple repentant et pardonné !

ETRANGER.

NOUVELLES DE S. S. PIE IX.—Nous recevons des nouvelles de Gaëte qui nous apportent un ordre du jour du général Zucchi, membre de la commission de gouvernement, à toutes les troupes pontificales. Cet ordre du jour fait connaître aux officiers et soldats une lettre que le Saint-Père a adressé au général Zucchi et dont nous donnons le texte plus bas. Il contient de plus un appel à la fidélité des troupes. " La devise du soldat, dit-il, est honneur et fidélité : elle doit nous tracer la route dans tous les temps, dans toutes les circonstances." L'âme du Saint-Père, profondément affligée de la honteuse conduite de la garnison de Rome, le 16 novembre, trouve une consolation dans la fidélité des autres troupes. " Je voudrais, continue le général, pouvoir vous exprimer les sentiments paternels de S. S. pour ses troupes fidèles, tels que je viens de les entendre de sa propre bouche ; mais il m'est impossible de les rendre ; et ceux-là seulement peuvent s'en faire une idée qui connaissent sa magnanimité et sa bonté inépuisable. Je suis donc sûr qu'aussitôt la réception de cet ordre du jour (lequel sera lu pendant trois jours consécutifs, afin que personne ne puisse dire qu'il n'en a pas eu connaissance), j'aurai la satisfaction de pouvoir mettre aux pieds du bien-aimé Pontife, l'assurance que tous les chefs de corps se sont mis en correspondance avec moi, et de pouvoir garantir à S. S. tant en leur nom qu'au nom des troupes que je commande, qu'ils ne recevront d'autres ordres que ceux qui seront émanés de l'autorité légitimement instituée par notre auguste Souverain. Cette prompte obéissance fera connaître au monde que l'honneur et la discipline ne sont pas éteints dans les troupes pontificales, et que l'opprobre de quelques misérables, ne doit pas retomber sur l'armée entière." Cette proclamation indique que la commission de gouvernement se prépare à agir. Voici la lettre de S. S. au général :

" Monsieur le lieutenant-général Zucchi,—Quand vous avez été appelé par Nous au service du Saint-Siége, avec la haute mission de diriger et d'organiser les troupes pontificales, Nous avons été très-satisfait de vos loyales paroles et de vos sentiments d'attachement profond à l'ordre et à Notre personne ; en mettant aussitôt la main à l'œuvre, vous avez confirmé par vos actes les expressions de vos lèvres. Mais la tempête excitée par les ennemis de la société a suspendu vos opérations et Nos espérances. La conduite tenue par les troupes en garnison à Rome dans le mois de novembre dernier, tandis que vous étiez retenu à Bologne pour une mission importante que Nous vous avions confiée, a été pour nous une souveraine affliction. L'honneur militaire honteusement souillé, les devoirs de l'obéissance odieusement trahis, le mépris encouru dans l'Etat, dans l'Italie, dans le monde, ont été et sont les fruits qu'a recueillis cette troupe dans la funeste journée du 16 novembre, en quittant la place du Quirinal, couverte du honteux manteau de la trahison. Toutefois Nous savons distinguer les militaires traîtres des militaires séduits, et en conséquence Nous vous chargeons de faire connaître à toutes les troupes sans exception, mais spécialement à celles qui ont conservé l'honneur et la foi militaire, que nous attendons d'elles un acte d'obéissance et de dévouement, en coopérant à maintenir dans la fidélité à leur Souverain les provinces qui sont encore tranquilles ; en soutenant les représentants légitimes du gouvernement librement choisis par Nous, et en refusant de prêter obéissance aux ordres du soi-disant gouvernement de Rome ; s'appliquant à conserver partout l'ordre et la tranquillité, les rétablissant là où ils sont troublés, et se tenant disposés à recevoir et à exécuter ce qui leur sera commandé par l'autorité légitime. Que s'il Nous est agréable d'accorder le tribut d'éloges mérités à cette portion des troupes, spécialement à celles qui sont en garnison à Bologne, et qui ont garanti la tranquillité à ses pacifiques citoyens, Nous exhortons en même temps par votre entreprise les troupes qui été séduites à réparer la grave faute qu'elles ont commises et Nous prions le Seigneur de daigner opérer ce grand miracle, de ramener les traîtres au repentir. Recevez, Monsieur le lieutenant-général, la bénédiction apostalique que Nous nous donnons de tout notre cœur.

" Gaëte, 5 janvier 1849. PIUS PP. IX."

GIOBERTI.—M. l'abbé Gioberti a protesté contre la note de l'Espagne relative au rétablissement de Pie IX dans ses Etats. Voilà comment le ministère démocratique du Piémont comprend le respect et le dévouement pour le Souverain Pontife.

FIDÉLITÉ.—Le 3 janvier, le brave commandant de la garde suisse à Rome, chev. Léopold Meyer, est allé se mettre à la disposition du Saint-Père, qui connaît et apprécie le dévouement et le mérite de ce loyal capitaine.

NOTE DE L'ESPAGNE SUR LES AFFAIRES DE ROME.—" Le gouvernement de S. M. est décidé à faire pour le Pape tout ce qui sera nécessaire pour remettre le chef de l'Eglise dans un état d'indépendance et de dignité qui lui permette de remplir ses fonctions sacrées. Dans ce but, après avoir appris la fuite du Pape, le gouvernement espagnol s'est adressé au gouvernement français, qui s'est déclaré prêt à soutenir la liberté du Saint-Père. Ces négociations, toutefois, peuvent être regardées comme insuffisantes, quand on jette un coup d'œil sur la tournure qu'ont prise les affaires de Rome. Il ne s'agit plus de protéger la liberté du Pape, mais de rétablir son autorité d'une manière stable et ferme, et de l'assurer contre toute violence. Vous savez que les puissances catholiques ont toujours eu à cœur de garantir la souveraineté du Pape, et de lui assurer une position indépendante. Cette position est d'une telle importance pour les Etats chrétiens, qu'elle ne peut en aucune manière être exposée à l'arbitre d'une si petite partie du monde catholique, tels que les Etats romains. L'Espagne croit que les puissances catholiques ne sauraient abandonner la liberté du Pape au bon plaisir de la ville de Rome, et qu'en même temps que toutes les nations catholiques s'empressent de donner au Pape des preuves de leur profond respect, une seule ville de l'Italie ose outrager sa dignité et mettre le Pape dans un état de dépendance dont elle pourrait un jour abuser comme pouvoir religieux. Ces considérations engagent le gouvernement de S. M. à inviter les autres puissances catholiques à s'entendre sur les moyens à prendre pour éviter des maux qui surviendraient si les choses devaient durer dans l'état actuel. Dans ce but, S. M. a ordonné à son gouvernement de s'adresser aux gouvernements de France, d'Autriche, de Bavière, de Sardaigne, de Toscane et de Naples, afin de les inviter à nommer des plénipotentiaires, et à désigner le lieu où ils doivent se réunir. Pour éviter des retards, S. M. a désigné Madrid ou toute autre ville espagnole située sur les bords de la Méditerranée, tant à cause du calme dont jouit la presqu'île que par la situation d'une ville maritime. Comme il ne s'agit que d'une question catholique, l'Espagne peut être désignée comme très-propre pour ces négociations.

" Signé : PEDRO DE PIDAL "

GRAND-DUCHÉ DE BADE.—Sous la date du 8 décembre fête de l'immaculée Conception, l'Archevêque de Fribourg a publié une lettre pastorale des plus énergiques contre la fusion projetée par le gouvernement des écoles primaires confessionnelles ou écoles communales, c'est-à-dire mixtes. Le vénérable prélat rappelle, en tête de cette lettre, la déclaration promulguée par le Concile de Wurzbourg, au nom de toute l'Eglise catholique d'Allemagne, et dont voici le texte : " Avant tout " l'Eglise maintiendra son droit séculaire et sacré sur " l'éducation, et jamais elle ne souffrira, elle, la fondatrice des écoles populaires, que son enfant soit arraché de son sein." Cette lettre pastorale, fort étendue, énumère toutes les incompatibilités d'un enseignement mixte dans des écoles que " sont obligés " de fréquenter pêle-mêle les enfants des catholiques, des protestants et des juifs, et se termine par un appel aux pères et aux mères de sauvegarder la religion de leurs enfants, et pour cela de maintenir, quoiqu'il arrive, leurs écoles, afin de transmettre intacte à leur descendance la religion de leurs aïeux. Ce langage digne de l'un des principaux membres de la réunion episcopale de Wurzbourg aura été entendu et compris par la population catholique de Bade.

PRUSSE.—M. Schaffiank, curé d'Oberbenthen, en Silésie, et ex-député de cette province à l'Assemblée constituante de Berlin, avait été dernièrement frappé de suspense par son Evêque, en punition des excentricités démagogiques qu'il s'était permises à plusieurs reprises, et nommément dans la question du refus de l'impôt, dans lequel l'Evêque avait vu un acte de formelle rebellion. On craignait que l'effet de cette censure ne fût de le jeter dans le parti rongien. Heureusement, il en a été tout autrement. Dans une déclaration insérée aux journaux allemands, il désavoue toute la conduite qu'il a tenue à Berlin : " Je n'ai jamais dit-il, considéré ma participation à la déplorable affaire de l'impôt, et comme maintenant la voix de l'Eglise est celle du peuple, ainsi la voix de Dieu s'est prononcée contre le refus de l'impôt, je regrette et je rétracte tout ce qui, dans mes discours, a donné du scandale à l'Eglise et au peuple."

SUISSE.—Le grand-conseil de Fribourg, dans la session de décembre, a sanctionné de son approbation souveraine tous les méfaits commis par le conseil d'Etat contre l'autorité épiscopale et sur la personne de Mgr. Marilley, déclarant dans son décret " qu'il avait bien mérité de la patrie." A cette occasion, le conseil d'Etat a demandé un crédit extraordinaire destiné, dit-il, à venir en aide aux curés les moins bien rétribués, avec la réserve expresse que ce secours ne serait accordé qu'à ceux qui se montreraient *complaisants* envers le gouvernement. Celui-ci va procéder à une nouvelle circonscription des paroisses du canton, bien entendu sans aucun concours de l'autorité épiscopale, qui n'est reconnue ni dans la personnes de Mgr. Marilley, ni dans celle d'un administrateur nommé ou autorisé par lui. Sur le nombre des candidats qui se sont présentés pour entrer au séminaire, le conseil d'Etat n'a autorisé que quatre admissions. Tous les élèves, appartenant à des familles connues pour leur ancien attachement à la discipline ecclésiastique, ont été repoussé.

HONGRIE.—Buda et Pesth sont au pouvoir des généraux autrichiens ; et de toute l'armée hongroise, qu'on disait forte de plus de cent mille hommes, on n'a vu en ligne jusqu'à ce jour, que des divisions isolées de 10 à 12.000 hommes, constamment battues et dispersées. Les Hongrois sont-ils totalement démoralisés, ou leurs chefs ont-ils en vue d'attirer l'ennemi au cœur du royaume, pour lui livrer ensuite avec toutes leurs forces une grande et décisive bataille ? La première hypothèse semble la plus probable, et tout est dit peut être en ce moment de l'insurrection hongroise.

UN DÉCÈS.—On lit dans le *Journal du Peuple*, de Malaga, le 11 janvier : " Mme veuve de Heredia vient de mourir dans cette ville, à l'âge de 51 ans, laissant une fortune de 52 millions de réaux, dont le cinquième, ou 10 millions, est légué par elle aux pauvres. Jamais plus bel enterrement, cérémonie funèbre plus touchante n'a été célébrée dans cette ville. Le convoi, on peut le dire, se composait de toute la ville ; mais on y distinguait cependant 1,875 ouvriers des fabriques de Mme Heredia, 93 capitaines ou ouvrins de navires actuellement dans le port, et les 126 employés de sa maison. L'éloge de la défunte était dans toutes les bouches."

LOUIS NAPOLÉON ET SES COURTISANS.—" Lorsque je relis dans le *Moniteur* les nous de plusieurs des vieux mages qui se vont prosterner aux pieds du nouvel autel, les inventives faminées par Paul Courrier dans des circonstances un peu analogues me reviennement involontairement à l'esprit. « L'Anglais navigue, disait-il ; l'Arabe pille, le Grec se bat pour être libre, le Français fait la révérence et sert où veut servir ; il mourra s'il ne sert.... ; vous êtes, non pas le plus esclave, mais le plus valet de tous les peuples."

C'est dur, mais est-ce vrai ? Allez à l'Elysée, étudiez les figures historiques qui grimacent autour du président de la République, saisissez au vol ces appellations furtivement articulées : " Mon prince, monseigneur, votre altesse impériale, " et jugez vous-même.

LES HABITUDES DE LOUIS NAPOLÉON.—Le président de la République a des habitudes très régulières. Il se lève tous les jours à six heures du matin ; il travaille avec ses ministres depuis sept heures jusqu'à neuf et demie ; il reçoit, de dix à onze, les personnes qui ont obtenu des audiences, et il déjeûne à midi en compagnie de neuf ou dix convives. Dans l'après midi, il préside quelquefois, mais extraordinairement, son conseil des ministres, ou bien il sort, accompagné d'un aide-de-camp, pour aller visiter les magasins, les ateliers ou les établissements publics. A six heures, le président se met à table pour dîner, et il consacre le reste de la soirée à des réceptions ou à des visites incognito aux divers théâtres de Paris.

UN DUC.—M. le duc de Noailles a été élu, le 11, membre de l'Académie française, en remplacement de M. Chateaubriand, par 25 voix sur 31. Cet hommage, rendu au noble caractère et au talent pur et classique de l'historien de madame de Maintenon, est un signe heureux du retour des esprits aux grandes traditions littéraires. C'est le cas de remettre les belles paroles de M. de Montalembert, qui terminaient l'admirable critique qu'il a faite du livre de M. de Noailles dans le dernier numéro du *Correspondant* : " Nous ne devons pas désespérer d'un pays, d'une époque qui ouvre les portes de l'Académie à M. le duc de Noailles, et celles du pouvoir à M. de Falloux."

LE VOL.—La caisse de la municipalité de Paris a éprouvé une soustraction de trois millions de francs, pendant la durée du gouvernement provisoire. Ces démocrates sont partout persuadés que le vol, c'est la propriété.

GUIZOT.—M. Guizot a fait dire à l'un de ses amis intimes qu'il ne se préparait à revenir à Paris qu'après l'anniversaire du 24 février. L'intention de l'ex-ministre est de se mettre sur les rangs pour la députation, lorsqu'on élira les 750 membres de l'Assemblée législative.

UN VOTE EN FRANCE.—Dans une ville (ville étrange s'il en fût jamais), un vieux soldat de l'empire, âgé de quatre-vingt-neuf ans, voulut absolument aller voter, malgré les instances de ses enfants qui craignaient beaucoup pour sa santé un voyage d'une demi-lieue.

Le soir de l'élection, un de ses voisins lui dit :

—Eh bien ! père C***, vous vouliez absolument aller voter ! Cependant, je ne vous ai pas vu là bas !

—Mais si, mais si, j'ai voté, répondit en tremblottant le vieillard. Je suis allé jusqu'à une maison où j'ai vu toutes sortes de gars qui jetaient leurs papiers dans une feute, j'ai jeté le mien aussi !

Le malheureux avait mis son bulletin à la poste. O suffrage universel !